



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 057-245700695-20250910-B20250909_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration :

Bernard ZENNER	à	Michel HERGAT
Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
Maurice LORENTZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient excusés : Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication.



6. Objet : Marché n° 2456MRNN - Scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande - lot n° 1 Mobilier - Avenant n° 2 avec la société MEUBLES LAGRANGE SARL à 54300 MONCEL-LÈS-LUNEVILLE

Vu l'article L. 2194-1-6° du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché, notifié le 23 octobre 2024, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la société MEUBLES LAGRANGE SARL à 54300 MONCEL-LÈS-LUNEVILLE, concernant les

prestations de scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande – Lot n° 1 Mobilier.

Le présent avenant n° 2 a pour but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant initial du marché.

Le motif de cet avenant est le suivant : des besoins complémentaires sont apparus notamment la fabrication de mobilier d'aménagement de la Maison de la Nature et du Tourisme non prévue initialement. Le montant de ces prestations supplémentaires est de 12 998 € H.T..

Ces ajustements sont indispensables pour s'adapter à la réalité du chantier, tenant compte des contraintes constatées sur site ainsi que des demandes complémentaires formulées par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Pour rappel, le montant du marché initial de 578 468,00 € H.T. (cinq cents soixante-dix-huit mille quatre cents soixante-huit euros), a été porté à 607 051,33 € H.T. (six cents sept mille cinquante et un euros et trente-trois centimes) par avenant n° 1 en date du 17 mars 2025.

Le montant du marché après avenant n° 2 est porté à 620 049,33 € H.T. (six cents vingt mille quarante-neuf euros et trente-trois centimes), soit une augmentation cumulée de 41 581,33 € H.T. soit + 7,19% par rapport au montant du marché initial.

Considérant que ces modifications sont de faible montant, celles-ci étant inférieures à 10 % du montant du marché initial,

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 2,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2456MRNN – passé en appel d'offres ouvert avec la société MEUBLES LAGRANGE SARL à 54300 MONCEL – LÈS – LUNEVILLE, d'un montant de 12 998,00 € H.T., soit une augmentation totale de 41 581,33 € H.T. soit + 7,19 %,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 septembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

